

Décision

Générale

colonial

Décision n° 281 le 11 septembre 1906.

n° 281 le 11

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 septembre 1906

Numéro JO
n° 119 du 01/10/1906

Date du numéro
1 octobre 1906

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité annuelle de 720 francs est allouée au Secrétaire Général de la Côte Française des Somalis, à titre de frais de service pour les déplacements que ses fonctions l'obligent à effectuer à Djibouti.